



Paris, le vendredi 10 mars 2017

Ségolène Royal s'engage en faveur de la protection stricte des récifs coralliens aux Antilles

La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, fixe comme objectif la protection de 75 % des récifs coralliens d'ici 2021. Pour la première fois en France, un arrêté ministériel va protéger 16 espèces de coraux constructrices* en Guadeloupe, Martinique et à Saint-Martin.**

Cette nouvelle mesure, validée à l'unanimité par les experts du conseil national de la protection de la nature aujourd'hui, dispose que seront interdits la mutilation, la destruction, l'enlèvement de spécimens dans le milieu naturel et toute action susceptible d'avoir un impact notable sur les espèces considérées. Cette décision, une première en France, fait suite aux travaux engagés dans le cadre du réseau IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens). Elle s'inscrit dans la dynamique mondiale pour la lutte contre le changement climatique et la protection de l'Océan. Elle met en application le plan d'action international adopté en novembre 2016 sous l'impulsion de la France par l'Initiative internationale pour les récifs coralliens lors de sa dernière assemblée générale à Paris. Elle s'inscrit également dans la dynamique de la Convention de protection et de mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, dont la 14^e Conférence des Parties aura lieu du 13 au 17 mars 2017 à Cayenne.

1.3 milliards d'euros, c'est la valeur annuelle des services rendus par les écosystèmes coralliens des outre-mer français. Et pourtant, 20 % des récifs coralliens mondiaux ont été irrémédiablement détruits ou présentent peu de chances de récupération, 25 % sont dans un état critique et 25 % sont menacés. Les récifs coralliens figurent parmi les écosystèmes les plus riches (plus du tiers des espèces marines sur moins de 1 % de la surface de l'océan). Mais ils sont très sensibles au changement climatique alors qu'ils contribuent directement à la résilience de notre planète face aux impacts du réchauffement.

L'épisode de blanchissement des coraux qui a frappé l'océan et les mers de manière généralisée en 2015 et 2016 nous rappelle cette vulnérabilité. La protection de ces écosystèmes est capitale pour les communautés dont la survie dépend directement de la bonne santé des océans.

*** *Acropora cervicornis*, *Acropora palmata*, *Acropora prolifera*, *Orbicella annularis*, *Orbicella faveolata*, *Orbicella franksi*, *Agaricia grahamae*, *Agarice de Graham*, *Agaricia lamarcki*, *Agarice de Lamarck*, *Agaricia undata*, *Cladocora arbuscula*, *Dendrogyra cylindrus*, *Mycetophyllia aliciae*, *Mycetophyllia danaana*, *Mycetophyllia ferox*, *Mycetophyllia lamarckiana*, *Madrepora virginea*

En savoir plus :

La COP14 de la Convention de Carthagène

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/cop-carthagene>

L'état de santé des récifs coralliens français :

<http://www.ifrecor-doc.fr/items/show/1670>

L'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) :

<http://www.icriforum.org/about-icri>



Romain FERRY / OCEANviroennement/BIOSPHERES

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31